

Bureau du 5 mai 2003

Décision n° B-2003-1272

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Revente, à la Cité nouvelle, d'un immeuble situé 44, rue Ferrandière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de la politique foncière et immobilière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la SA d'HLM Cité nouvelle, la Communauté urbaine a préempté au prix de 762 245,09 €, conforme à l'avis des services fiscaux, outre une commission d'agence de 12 195,94 €, bien cédé occupé, un immeuble situé 44, rue Ferrandière à Lyon 2°.

Il s'agit d'un immeuble de cinq étages sur rez-de-chaussée, à usage commercial, professionnel et d'habitation, ainsi que la parcelle de terrain de 245 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 95 de la section AD, sur laquelle est édifiée cette construction.

La SA d'HLM Cité nouvelle entend procéder à la réhabilitation de ce bâtiment et notamment des sept logements financés par un prêt aidé par l'Etat de type PLUS. Cette opération s'inscrit, dans le projet de mixité du centre-ville, par la mise en place du programme local de l'habitat.

Aux termes de la promesse d'achat qui est présentée au Bureau, la SA d'HLM Cité nouvelle, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix de 762 249,09 €, outre une commission d'agence de 12 195,94 €, admis par les services fiscaux et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition ;

Vu ladite promesse d'achat ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le représentant à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir.

2° - Le montant du droit d'entrée fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 458 100 - fonction 0097.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,